



Guide des Formations 2022/2023

Vos Contacts

ROGUE Michel - Président Commission Formation m.rogue@tiralarcbretagne.fr

LEPARC Pierrick – Conseiller Technique Sportif leparcpierrick@aol.com

C.Q.P. animateur tir à l'Arc

Diplôme
Professionnel

Objectifs de la formation C.Q.P.A.T.A.

Il permet à son titulaire d'animer contre rémunération des séances de tir à l'arc, dans le secteur extra fédéral (structures de tourisme sportif, en centres de vacances et de loisirs, d'accueil collectif à caractère éducatif des mineurs, les activités périscolaires...).

- ✓ Le titulaire du CQP Animateur tir à l'arc exerce son activité en toute autonomie, sous la responsabilité de son employeur, jusqu'à 500 heures maximum par an et auprès d'un public de non licenciés, dans la limite de 12 personnes par groupe pour le tir sur terrain plat et 6 personnes par groupe pour le tir en parcours.

Conditions d'accès à la formation

- Pour accéder à la formation, le candidat doit :
- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent (l'AFPS, le PSE1, le BNS, le BNPS, le brevet de brancardier secouriste, le brevet de secouriste de la protection civile, le CSST).

Durée de la formation

La formation initiale est composée de 80h en centre.
Ces 2 semaines de formation peuvent être consécutives ou espacées (de 1 à 4 semaines).

Coûts et financements

Cette formation professionnelle, inscrite au RNCP, peut être financée de différentes manières :

En tant que salarié, vous pouvez percevoir des aides directement de l'OPCO auquel cotise votre employeur.

En tant que demandeur d'emploi, les coûts de formation peuvent être pris en charge par Pôle Emploi.

Eligible au compte CPF.

Formation de 2 semaines : 1 200€

CQP Animateur Tir à l'Arc

Formation N° 4489

Lieu : RENNES

Dates : 24 au 29 octobre 2022
02 au 05 novembre 2022

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : 03 octobre 2022

Inscriptions auprès de la F.F.T.A.

Entraîneur Fédéral

Objectifs de la formation Entraîneur Fédéral

L'Entraîneur Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers
- ✓ Accompagner les archers en vue de leur réussite en compétition
- ✓ Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une pratique compétitive **en figurant ou en ayant figuré** sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240

		Arcs Traditionnels	Arc avec viseur	Arc sans viseur
		Arc Chasse/Arc Droit	Tir libre	BB/Poulies nus
Tir 3D Avant le 1 ^{er} septembre 2016	H	400	680	510
	F	350	640	490
Tir 3D A partir du 1 ^{er} septembre 2016	H	240	408	306
	F	210	384	294

- Fournir au Comité Régional la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire
- Fournir un projet associatif situant et justifiant la formation du candidat. Le projet est évalué conjointement par l'élu en charge de la formation (départemental et/ou régional) et le conseiller technique régional

Conditions à respecter pour se présenter à l'examen

- Justifier d'une participation complète (48h minimum) à la formation

Durée de la formation

Durée de la formation supérieure à 48 heures, minimum requis pour la mise en place de la formation.

Cette formation s'organise sur une année civile de façon que les stagiaires s'emprennent de la démarche fédérale et soient en capacité de l'enseigner dès la rentrée de septembre.

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par un examen :

Une épreuve en 3 temps distincts :

- analyse vidéo (15 min)
- séance pédagogique (45 min)
- entretien (30 min)

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

La Convention de stage

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional, est prévue la signature d'une **convention de stage**. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers.

Coût de la formation

200 Euros, repas et déplacement à la charge du candidat

Formation N° 4748

Lieux : selon weekend

Dates : 24 septembre 2022 au 30 avril 2023

Les weekends - 1 ; 24 et 25 septembre 2022 Lieu à définir.

2 ; 08 et 09 octobre 2022. Lieu à définir

3 ; 12 et 13 novembre 2022. Lieu à définir

4 ; 25 et 26 mars 2023. Lieu à définir

Examen 15 et 16 avril 2023 (Rennes)

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : 15 septembre 2022.

Adresser un chèque de 200€ à l'ordre du Cté Régional, à l'adresse ci-après,
Michel ROGUE
33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Encadrant Fédéral

Champ des activités

L'Encadrant Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Initier les archers débutants et leur faire acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche d'enseignement fédérale.
- ✓ Gérer le matériel d'initiation.
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

Durée de la formation

16 heures minimum requis pour la mise en place de la formation.

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier de 2 saisons sportives complètes (2 licences et débiter au minimum sa 3ème année).
- Avoir 16 ans minimum au premier jour de la formation.

Cette session n'est pas sanctionnée par un examen:

La fédération délivre une attestation de participation à la formation à chaque candidat dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la

formation et qu'il est capable d'encadrer une séance de tir à l'arc en toute sécurité.

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

Coût de la formation

50 Euros, repas et déplacement à la charge du candidat

Formation N° 4749

Lieu : à déterminer

Dates : **08 et 09 octobre 2022**

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : **28 septembre 2022.**

Adresser un chèque de **50€** à l'ordre du Cté Régional, à l'adresse ci-après,
Michel ROGUE
33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Coût de la formation

50 Euros, repas et déplacement à la charge du candidat

Formation N° 4750

Lieu : à déterminer

Dates : **12 et 13 novembre 2022**

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : **02 novembre 2022.**

Adresser un chèque de **50€** à l'ordre du Cté Régional, à
l'adresse ci-après, Michel ROGUE
33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Coût de la formation

50 Euros, repas et déplacement à la charge du candidat

Formation N° 4751

Lieu : à déterminer

Dates : **19 et 20 novembre 2022**

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : **09 novembre 2022.**

Adresser un chèque de **50€** à l'ordre du Cté Régional, à
l'adresse ci-après, Michel ROGUE
33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Formation Continue des E1, E2, EF.

Objectifs de la formation continue

La formation continue des Entraîneurs 1, 2 et Entraîneurs Fédéraux a pour but d'actualiser les connaissances et les compétences des stagiaires. Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de

prolonger son statut "actif" pendant une durée de 3 ans.

Formations continues : en une journée de 7 heures de formation, elles permettent de réviser ou revoir certaines notions abordées en formation initiale. •

Modules complémentaires : en une journée de minimum 7 heures de formation, ces modules complémentaires ont pour objectif de permettre aux entraîneurs diplômés d'acquérir des compétences spécifiques qui ne sont pas abordées en formation initiale.

Sont proposés les modules complémentaires suivants :

- **Poussins (7h)** : ce module aborde les caractéristiques du public poussin, l'adaptation des aptitudes pédagogiques, les consignes et du matériel. •

- **Arc à poulies / Arc classique (7h)** : les principaux thèmes abordés lors des formations sont le réglage de l'arc et le matériel, les fondamentaux de l'arme et l'entraînement spécifique.

- **Parcours (7h)** : il s'agit de présenter la spécificité, de définir les qualités de l'archer nécessaire dans la discipline, de savoir préparer ses premiers tirs et ensuite d'approfondir ses connaissances pour faire progresser l'archer.

Sport sur ordonnance (41h) * : encadrer en club un public atteint d'une pathologie de longue durée.

La thématique sur la prévention des risques doit être proposée, elle est durée d'une heure.

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

• Coût de la formation

30 Euros, repas et déplacement à la charge du candidat

Formation Continue Poussins

Formation N° 4752

Lieu : à déterminer

Date : 15 octobre 2022

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : 04 octobre 2022

Adresser un chèque de 30€ à l'ordre du **Cté Régional**, à l'adresse ci-après, Michel ROGUE

33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Formation Continue Poussins

Formation N° 4753

Lieu : à déterminer

Date : 04 décembre 2022

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : 29 novembre 2022

Adresser un chèque de 30€ à l'ordre du **Cté Régional**, à l'adresse ci-après, Michel ROGUE

33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Formation Continue Réglage Arc à poulies

Formation N° 4754

Lieu : à déterminer

Date : 04 décembre 2022

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : 29 novembre 2022

Adresser un chèque de 30€ à l'ordre du **Cté Régional**, à l'adresse ci-après, Michel ROGUE

33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Formation Continue Réglage Arc Classique

Formation N° 4755

Lieu : à déterminer

Date : 15 octobre 2022

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : 04 octobre 2022

Adresser un chèque de 30€ à l'ordre du **Cté Régional**, à l'adresse ci-après, Michel ROGUE

33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR

Formation Continue Parcours - Tir en campagne

Formation N° 4756

Lieu : à déterminer

Date : **25 mars 2023**

Horaires : pour chaque jour de formation 09h/18h.

Clôture des inscriptions : **14 mars 2023**

Adresser un chèque de **30€** à l'ordre du Cté Régional, à l'adresse
ci-après, Michel ROGUE

33, rue Saint Michel
Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR